



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

1250, rue Principale, Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0 . Téléphone 450-267-9335 / Télécopieur 450-267-0907

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 21 juillet 2020 à 20 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Jonathan Anderson, Franco Caputo, Patrick Lécuyer, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Pierre Chiasson tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Absent(s) :

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour la période de questions du début de la séance.

L'un des citoyens présents s'exprime sur une question relative au fossé ou cours d'eau situé en front de l'immeuble résidentiel situé au 1695, rue Principale.

Le conseiller municipal Pierre Chiasson pose quant à lui une question aux autres membres du conseil municipal concernant la date prévue pour la livraison du bateau à faucarder acquis par la Municipalité en début d'année. Monsieur le Maire l'informe que ce bateau devrait normalement être livré au cours de la prochaine semaine, suivant les plus récentes informations obtenues du manufacturier.

CONSIDÉRANT par ailleurs la mise en ligne, via le site Web de la Municipalité, de l'ordre du jour de la présente séance publique de même que d'un formulaire destiné à permettre à la population de poser des questions aux membres du conseil municipal, sur tout sujet d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE les questions suivantes, qui n'ont par ailleurs faits l'objet d'aucune modification dans leur libellé, ont ainsi été présentées aux membres du conseil municipal par des citoyens, à savoir :

Question 1 : Bonjour, est-ce possible d'éduquer nos personnes retraités à bien disposer de leur algues... Quand j'aborde le sujet avec eux ils se plaignent que les canaux nos mal nettoyés et qu'ils ont parfaitement le droit de faire ceci... malheureusement l'espace vert qui était super belle entre la rue et les canaux 17 et 20 se dégrade rapidement... maintenant c'est le voisin d'un autre canaux qui vient en rajouter un peu plus ... Je comprends que c'est vraiment pas évident de votre côté mais du mien je demeure maintenant au côté d'un mini dépotoir d'algue. Bonne journée

Réponse 1 : Le conseil municipal réfère ce sujet au conseiller municipal Pierre Chiasson, pour suivi.

Question 2 : Being new to this area & our first summer season, we are disappointed with ALL the claims of how clean these canals are kept. To date, even with Covid-19, we have paid, in FULL & on time, our dues for the cleaning & maintenance of the canal. The weeds / sludge / algae / smell are becoming overwhelming. Also, the opening to Lake St. Francis is as low as 6" and is very narrow !!!! On Friday, July 17th, our low profile boat with an outboard 200 hp Yamaha water pump got gummed up with mud & sand as we got stuck!!! We recently received a French postcard about algae, do we have that ???? Being very concerned about it, can a city representative come and check our situation ? Trusting we will get some positive feedback & results so we don't miss the boating season.

Réponse 2 : Le conseil municipal prend acte du fait qu'une employée municipale aux Services techniques, à l'hygiène du milieu et à l'environnement a répondu aux interrogations du citoyen concerné et que le sujet est clos.

Question 3 : La présente est pour vous demander de bien vouloir venir faire les réparations des dommages collatéraux, suite aux travaux effectués en Juillet 2018 en refaisant l'assiette de rue de la 72e Avenue. Suite à la reconstruction complète de la 72e Avenue, j'ai des dommages et des réparations à faire faire, (photos déjà soumises à la ville). Nous pouvons vraiment appeler cela, des dommages collatéraux. Je crois que par la vibration faite par le compactage, suite à un creusage de +/- 6 à 8 pieds mon ponceau dans mon entrée de maison a formé un trou d'affaissement ! Je demande à la Ville ou à son contracteur de venir réparer les dommages. M. Simon Hébert, l'inspecteur municipale, m'a bien dit qu'un règlement municipale, dit que : l'entrée chatière est la responsabilité du propriétaire. Mais moi, je suis convaincu que les dommages, l'affaissement du terrain et le mouvement de la terre tout autour de ponceau est une conséquence directe des travaux. Aussi mon terrain s'affaisse sur la partie creusé pour changer la tête d'entrée d'eau sur mon terrain. En même temps, au printemps 2019, je vous avais fait parvenir des photos démontrant que la façade de ma maison devient un Lac, étant donné que la rue est plus creuse, suite au creusage de +/- 6 à 8 pieds! Espérant avoir des réparations faites avant l'hiver. Parce que j'ai peur que le trou s'agrandisse de beaucoup.

Réponse 3 : Le conseil municipal offre à la citoyenne concernée de l'accompagner, via les employés des Services techniques, de l'hygiène du milieu et de l'environnement, dans ses démarches éventuelles à l'endroit de l'entrepreneur ciblé par ses doléances, si elle le souhaite.

Question 4 : Pourquoi ne traiterez-vous pas de ma plainte à l'égard de Messieurs Messier et Drouin, en vertu du code de discipline et de déontologie de la municipalité de Saint-Zotique, tel que requis par la loi?

Réponse 4 : Le conseil municipal n'émettra aucun commentaire sur ce sujet, considérant qu'il est susceptible de faire l'objet d'une judiciarisation devant les Tribunaux. Il demande en outre d'informer l'entrepreneur concerné du fait que le conseil municipal ne traitera plus de tel sujet en séance publique, le directeur des affaires juridiques et du contentieux ayant déjà transmis audit entrepreneur des missives par ailleurs explicites.

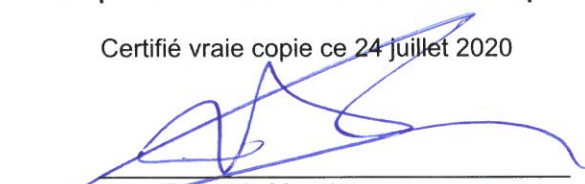
Question 5 : Quel est le mandat que le Conseil entend donner aux professionnels à l'item 6.3? Je demande formellement une copie, en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Réponse 5 : Cette demande est transmise à Me Luc Drouin, responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, pour traitement et suivi, en conformité des dispositions légales applicables en pareils cas.

Il est résolu à l'unanimité de demander que les réponses apportées aux questions mentionnées précédemment soit transmise aux citoyens concernés et de mandater le coordonnateur des relations avec le milieu et des nouveaux médias afin qu'elles soient publicisées sur le site Web de la Municipalité, pour information.

**Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du conseil municipal**

Certifié vraie copie ce 24 juillet 2020



Jean-François Messier
Secrétaire-trésorier et directeur général